



OFFRE D'EMPLOI PATROUILLEUR (-SE) VTT JUILLET ET AOUT

Postes en CDD saisonnier – 35h/ semaine et 21h/semaine

SMIC horaire

Date limite de réception des candidatures **le lundi 6 juin - 12h** - envoyer lettre de motivation - CV du candidat par mail à : info@lesalagou.fr Indiquer « candidature patrouille VTT » dans l'objet.
Merci d'envoyer lettre de motivation et CV en PDF enregistrés comme suit : Nom-Prénom-LM et Nom-Prénom-CV.

Pensez à indiquer à quel poste vous postulez dans votre lettre de motivation (21h ou 35h). Vous pouvez postuler aux deux si vous le souhaitez.

CONTEXTE

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager exceptionnel : la variété des témoins géologiques (ruffe, basalte, dolomie), l'intimité préservée du parcellaire agricole, la présence depuis plus de 50 ans du plan d'eau, véritable miroir révélant la beauté des paysages, créent l'émerveillement. 9000 hectares du site sont classés depuis 2003 au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930. Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003. En 2005, le Syndicat mixte de gestion du Salagou a été créé pour sensibiliser les collectivités et les habitants aux problématiques d'un site classé et mettre en cohérence les interventions de chacun. Depuis 2010, le territoire de la Vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze est engagé dans une démarche Grand Site. L'objectif est de réhabiliter les espaces remarquables, et les doter, d'autre part, d'un projet de gestion pérenne, associant un accueil satisfaisant des visiteurs, une protection durable du paysage et des milieux naturels, et la génération de retombées économiques dans le respect des habitants et de la société locale.

Le Grand site Salagou-Cirque de Mourèze est situé à proximité des Grands sites de Saint-Guilhem-le -Désert et du Cirque de Navacelles. Considérés comme les sites majeurs de l'Hérault, ces territoires en captent l'essentiel des visiteurs. Cette fréquentation entraîne une pression sur les paysages. L'enjeu est de préserver les paysages naturels des berges, domaine départemental, dans un contexte de forte fréquentation afin de maintenir l'attractivité du site. Le site accueille 400 000 visiteurs par an dont environ 300 000 sur les berges du lac. La fréquentation est très concentrée dans le temps (juillet et août).

Vous trouverez plus d'information sur le syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS) sur le site grandsitesalagoumourèze.fr.

MISSIONS

La patrouille du Grand Site est composée cette année de deux patrouilleurs équestres et quatre patrouilleurs VTT. Le Syndicat mixte recrute 3 patrouilleurs(ses) VTT pour juillet et août.

Sous l'autorité de la directrice-adjointe, le/la patrouilleur(se) a pour missions de :

- Assurer une présence en VTT sur les berges du lac. Le saisonnier devra être capable de parcourir chaque jour plusieurs kilomètres à VTT pendant des périodes de très forte chaleur.
- Informer les visiteurs sur les caractéristiques du site et les préconisations d'un Grand site, prévenir les conflits d'usage afin de garantir la qualité environnementale et paysagère du lac et des berges du Salagou et limiter les conflits d'usages
- Faire respecter le code de conduite des usagers du Grand site : stationnement en retrait des berges, interdiction des bateaux à moteur thermique, surveillance par rapport aux

vidanges sauvages des camping-cars, dépôts d'ordures, respect de la quiétude des roselières...

- Mettre en réseau les prestataires des berges et les acteurs de terrain (gendarmes, OFB, Fédération de pêche,...)
- Comptabiliser les véhicules stationnés, en partenariat avec les prestataires, pour alimenter l'observatoire de la fréquentation
- Coordonner et réaliser de petites interventions techniques sur le terrain : collecte d'encombrants, petite réparation de barrières, ratissage, etc.
- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes : repérage, participation et suivi des chantiers...

FONCTIONNEMENT

La patrouille VTT travaille :

- Un binôme à VTT jusqu'au 22 août, 21h par semaine.
Ce binôme travaillera du vendredi au dimanche en juin et du samedi au lundi en juillet et août (WE et jours fériés compris).
- Un binôme à VTT juillet et août, 35h semaine. Ce binôme travaillera du mercredi au dimanche (WE et jours fériés compris)

Le patrouilleur VTT patrouille avec son vélo personnel, qu'il doit pouvoir transporter dans son véhicule. Le Syndicat mixte prend à sa charge la maintenance régulière du VTT auprès d'un professionnel.

Les horaires de travail seront définis selon un calendrier préétabli.

INDISPENSABLE

- Très bonne condition physique et attrait pour la pratique du VTT
- Capacité manuelle pour de petites interventions
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance du lac du Salagou : terrain, acteurs...
- Langues étrangères
- Capacité à sensibiliser, négocier, convaincre
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Permis B et véhicule à disposition

PLUS APPRECIÉS

- Attestation de formation aux premiers secours
- Connaissances naturalistes
- Éducation à l'environnement
- Utilisation de logiciels de bureautique, cartographie, GPS, etc.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

 Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr - www.grandsitesalagoumourèze.fr

 Salagou
Clermont l'Hérault
Communauté de communes du
CLERMONTAIS

 Lodévois
& Larzac
Communauté de Communes

 Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC

 Département
Hérault